



COMMISSION TECHNIQUE PERMANENTE

CIRCULAIRE DE SECURITE N° 84

Yves DEVAURAZ

Référence : YD/CR/98/

Date : 14 Mai 1998

Incidents Répétitifs : Plusieurs centres ont signalé des interruptions de la séquence d'ouverture, la voilure restant bloquée dans le fourreau.

Matériels concernés : Voilure DRAKKAR, dernière génération, conditionnée en fourreau, sans sangle de liaison entre le fourreau et la voilure.

ANALYSE DE L'INCIDENT :

Suite à une évolution de cette voilure, lors du pliage, celle-ci peut rentrer entièrement dans le fourreau sans qu'il soit nécessaire d'effectuer un pli au niveau des stabilisateurs et du glisseur.

En conséquence, la séquence d'ouverture peut être interrompue si la voilure se gonfle à l'intérieur du fourreau, ce dernier n'étant pas sollicité par l'extracteur.

DECISION FEDERALE : Pour toutes les voilures conditionnées en fourreau, installer une liaison voile-fourreau dont la longueur permet un dégagement de la voilure d'au moins 30 cm hors du fourreau lors de la mise en tension de l'ensemble.

DATE D'APPLICATION : Dès réception

DIFFUSION :

- Président F.F.P.
- D.T.N.
- Directeurs Techniques
- Réparateurs de parachutes
- Etats Majors de : l'Armée de Terre - l'Armée de l'Air - de la Marine
- Membres de la C.T.P.
- S.T.P.A.
- C.A.P.
- E.T.A.M.A.T Montauban
- Jean COUPE
- Mr PIGANIOL - Direction des Sports
- Paramag
- Drop Zone
- Parachute Shop